



V I L L E D E
G E N È V E

PROJET DE PLAN LOCALISÉ DE QUARTIER « ACACIAS 1 »

VOTATION MUNICIPALE

18 JUIN 2023

SOMMAIRE

OBJET PROJET DE PLQ « ACACIAS 1 »	2
PRISES DE POSITION	12
ADRESSES DES LOCAUX DE VOTE	14
À VOTRE SERVICE	15
OÙ ET QUAND VOTER ?	16

PROJET DE PLAN LOCALISÉ DE QUARTIER « ACACIAS 1 »

Acceptez-vous la délibération (PR-1515) du Conseil municipal de la Ville de Genève, du 4 octobre 2022, sur demande du Département du territoire, en vue du projet de plan localisé de quartier « Acacias 1 » situé dans le périmètre Praille–Acacias–Vernets ?

TEXTE DE LA DÉLIBÉRATION

DÉLIBÉRATION PR-1515

LE CONSEIL MUNICIPAL, vu l'article 30, alinéa 1, lettre k) et r), de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984; vu l'article 6, alinéa 4 de la loi générale sur les zones de développement du 29 juin 1957; vu la loi relative à l'aménagement Praille–Acacias–Vernets du 23 juin 2011; sur proposition du Département du territoire; sur proposition du Conseil administratif, décide par **51 OUI** contre **10 NON** et **8 ABSTENTIONS**

Article premier. — de préavis favorablement le projet de plan localisé de quartier N° 30 052 « Acacias 1 ».

Art. 2. — de charger le Conseil administratif de veiller au respect des conditions suivantes:

- obtenir un engagement du Canton pour la mise à disposition de la partie nord de la parcelle des Ports Francs en vue d'y implanter les services aujourd'hui actifs sur le site du centre de Voirie;
- obtenir l'inscription au Registre foncier des cessions au domaine public de la Ville: dépolluées, libres de toutes constructions en surface et en sous-sol;
- obtenir que les équipements publics et socioculturels soient localisés dans le secteur E du plan, et si possible dans un bâtiment autonome, avec des surfaces de terrain suffisantes;
- obtenir que ce nouveau quartier soit bien prévu pour accueillir les enfants avec:
 - un terrain permettant de construire une école de 24 classes—avec des locaux complets pour le parascolaire et un préau vaste, soit au moins 8'000m²;
 - un terrain pour une crèche adaptée aux besoins;
 - plusieurs places de jeux réparties dans le périmètre;
- obtenir la garantie que les frais de dépollution nécessaires à la réalisation des équipements publics et socioculturels seront pris en charge par le Canton;
- obtenir d'augmenter la proportion de logements par rapport aux activités à 2 logements (de 100m²) pour 1 nouvel emploi (43m²);

- de veiller soigneusement à l'ensoleillement et à la répartition de la lumière dans les logements ainsi qu'à la ventilation naturelle entre les immeubles/ que tous les cœurs d'îlots soient en pleine terre ;
- poursuivre l'effort de végétalisation afin d'obtenir 25% de végétalisation en pleine terre, voire 33% lors de la réalisation du PLQ ;
- reconditionner les bâtiments et réutiliser les matériaux plus que la destruction et reconstruction ;
- installer des entreprises liées à l'économie locale circulaire telle que formulée dans la motion M-1648 ;
- promouvoir l'accès aux toits pour les habitant-e-s ;
- s'assurer autant que possible d'une séparation claire entre les flux piéton et cycliste ;
- s'assurer que les appartements proposent sans exception un accès extérieur privé (balcon ou loggia) ;
- s'assurer que le PLQ continue à faire l'objet d'une consultation aussi large que nécessaire pour l'élaboration, selon les principes de l'accessibilité universelle, des propositions qui concrétiseront les principes du PLQ et sa Charte des espaces ouverts, notamment avec les représentant-e-s de personnes en situation de handicap ;
- créer un espace de pratiques sportives comprenant un work out, un, voire deux terrains multisports, un point d'eau et des tables et des bancs sur la toiture du silo à voitures bordant la route des jeunes (bâtiment D1).

Art. 3. — d'autoriser le Conseil administratif à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

PLQ « ACACIAS 1 »

Votation communale du 18 juin 2023 sur la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève, du 4 octobre 2022, préavisant favorablement le projet de plan localisé de quartier « Acacias 1 » situé à Genève–Plainpalais.

La délibération préavisant favorablement le projet de plan localisé de quartier (PLQ) « Acacias 1 » a été votée par le Conseil municipal le 4 octobre 2022.

Elle porte sur le projet de PLQ situé entre les routes des Jeunes, des Acacias et les rues F.-Dussaud, A.-Wyss, E.-Marziano, Boissonnas et Viguet. Le périmètre s'étend sur une surface d'environ 15,7 ha. Situé en zone de développement 2, ce terrain permettra la mise à ciel ouvert de l'Aire et de la Drize et la réalisation d'environ 2'200 logements.

Ce site figure dans les plans directeurs du Canton et de la Ville de Genève comme devant être développé. Ainsi, la zone industrielle et artisanale est passée en zone urbaine (zone de développement 2) par l'adoption d'une loi par le Grand Conseil en juin 2011, consacrant la vocation du site à accueillir un quartier urbain.

Le plan directeur de quartier « Praille–Acacias–Vernets » (PAV), adopté en 2015, prévoit que le Conseil d'Etat doit adopter un PLQ préalablement aux autorisations de construire. Un PLQ est destiné à fixer les principes d'aménagement dans un périmètre donné tels que l'implantation, la hauteur des futures constructions ou les rues et les passages à pied.

Dans le cas présent, le projet de PLQ a pour objectif de permettre la réalisation d'un quartier urbain mixte, presque entièrement piéton, affecté au logement et aux activités. Les seules places de stationnement offertes par le projet se situeront dans le seul parking mutualisé situé le long de la route des Jeunes.

Le projet réserve des surfaces destinées à des équipements publics et un périmètre pour une école primaire. Les autorités municipales prévoient la réalisation d'une crèche, d'une ludothèque, d'un espace de quartier, d'une bibliothèque et d'un poste de police municipale.

Les hauteurs des constructions varient entre 15 et 24 mètres au centre du

quartier, de 29 à 30 mètres le long des routes des Acacias et des Jeunes. Il prévoit encore 3 bâtiments de 50 mètres et une tour de 90 mètres près de la route des Jeunes.

Si ce projet de PLQ est accepté, la procédure sera poursuivie en vue de son adoption, permettant, ensuite, de lancer les projets des futurs bâtiments et la première étape de la mise à ciel ouvert de la Drize.

En cas de refus du projet de PLQ, le préavis du 30 mars 2022 du Conseil municipal sera considéré comme défavorable et compromettra la réalisation de ce projet.

PLQ « ACACIAS 1 »

Votation communale du 18 juin 2023 sur la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève, du 4 octobre 2022, préavisant favorablement le projet de plan localisé de quartier « Acacias 1 » situé à Genève–Plainpalais.

Le projet du présent plan localisé de quartier « Acacias 1 » se situe dans le périmètre dit du PAV (Praille–Acacias–Vernets). Ce secteur du PAV est concerné par les planifications cantonale et communale comme étant amené à évoluer d'une zone industrielle et artisanale vers une extension du centre-ville.

Le 23 juin 2011, le Grand Conseil a adopté la loi de déclassement (L 10788) qui édictait le principe de créer un nouveau logement pour un nouvel emploi et indiquait les catégories de logements sur les parcelles publiques et privées. Pour préciser les principes d'aménagement de ce secteur, le Grand Conseil a voté une seconde loi (L 12052), le 23 février 2018, augmentant la part de logements à deux pour un nouvel emploi.

Sur cette base, le plan localisé de quartier (PLQ), soumis au vote, fixe les principes d'aménagement du périmètre considéré. Il prévoit la réalisation d'environ 2'200 logements et de plus de 65'000 m² destinés à des activités (en plus des 30'000 m² maintenus).

Le futur quartier est conçu pour favoriser les mobilités douces: l'unique parking est prévu le long de la route des Jeunes. L'objectif du PLQ est de proscrire le trafic de transit.

Le quartier s'organise autour de deux espaces publics majeurs: le parc linéaire de la Drize remise à ciel ouvert et une place publique centrale.

La mise à ciel ouvert de la Drize permet la réalisation d'un espace vert et d'un axe de mobilité douce. Cet espace public majeur, interdit à tout trafic motorisé, sera largement végétalisé. Il jouera également un rôle dans le maintien de la biodiversité et du cycle naturel de l'eau.

La place publique, d'une surface comparable à l'esplanade des Vernets, sera elle aussi exclusivement piétonne. Située au centre du futur quartier, elle sera

facilement et rapidement accessible à toutes les habitantes et tous les habitants.

Le projet de PLQ inclut un périmètre destiné à la construction d'une future école primaire. De plus, pour la qualité de vie du quartier, les autorités communales prévoient de réaliser, outre l'école primaire, les équipements de proximité suivants : une crèche, une ludothèque, un espace de quartier, une bibliothèque et un poste de police municipale.

Alors que plusieurs milliers de personnes sont en attente d'un logement à Genève, la réalisation de ce projet permettra d'augmenter de façon significative l'offre de logements en ville de Genève par la construction progressive d'environ 2'200 logements. Au minimum, 55% de ces logements seront d'utilité publique. De plus, le quartier se situe à proximité directe du centre-ville, de ses services et équipements publics, et bénéficie d'une excellente desserte en transports publics (Trams, Lemman Express, bus).

Le projet permettra de transformer un espace aujourd'hui voué en grande partie aux activités, aux commerces et à la réparation de véhicules en un quartier urbain mixte comprenant logements, activités commerciales et artisanales et équipements publics. En réduisant les déplacements en voiture au profit des piétons, le projet contribue ainsi à la mise en œuvre de la déclaration d'urgence climatique cantonale visant à diminuer les gaz à effet de serre de 60% en 2030.

Une minorité du Conseil municipal (EàG, UDC) s'oppose à ce PLQ. Elle regrette l'absence d'un vrai parc, des équipements scolaires insuffisants, ainsi que la construction de barres d'immeubles trop hautes, trop serrées et pas ventilées.

S'agissant d'un projet d'initiative cantonale qui s'inscrit dans les objectifs de développement de la Ville de Genève et contribue à la mise à disposition de la population de nouveaux logements, d'espaces et d'équipements publics au sein d'un quartier quasiment piéton, les autorités vous recommandent d'accepter la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève (PR-1515), du 4 octobre 2022, préavisant favorablement le projet de plan localisé de quartier (PLQ 30 052) « Acacias 1 » feuilles cadastrales 65, 86, 87, 88 et 89, section Genève–Plainpalais.

NON AU PLQ « ACACIAS 1 » NON A L'ENTASSEMENT

Il faut rejeter le PLQ « Acacias 1 » où le profit passe bien avant le bien-vivre de la population :

- **Surdensification mais pas assez de logements**
- **Trop de bureaux, de surfaces commerciales chères et de démolitions**
- **Pas de parc de quartier, des équipements publics insuffisants**

Plus d'informations: www.acacias1-non.ch

Non à un quartier beaucoup trop dense

Le PLQ a une densité deux fois supérieure à celle des nouveaux quartiers de la périphérie (Grands-Esserts, Cherpines, etc.). Sur des terrains appartenant à l'État, il faut construire autrement pour créer un quartier de qualité.

Avant les tours de 170m. du quartier voisin de l'Étoile, deux fois plus hautes que celles du Lignon, refusons ce quartier de l'entassement.

Non à un urbanisme de promoteurs, non aux tours

Il est prévu 5 tours entre 53 et 93m. de haut, bien plus élevées que les tours de Carouge (45m. et plus espacées). Elles ne libèrent pas le sol pour les espaces publics car accolées à d'autres bâtiments.

Dans les tours, des appartements chers pour les hauts revenus avec vue, soleil, bonne circulation de l'air, tranquillité. Pour les autres logements, des cours bruyantes avec des vis-à-vis très proches, des ombres la majeure partie de l'année quand il fait bon profiter du soleil. Mais qui, en été, deviennent des îlots de chaleur en l'absence de ventilation naturelle. Votons contre cet urbanisme des inégalités.

Non aux bureaux et aux surfaces commerciales au détriment du logement

En 2022, 184'000m² de surfaces commerciales vides dans le canton. Or ce PLQ prévoit au moins autant d'emplois que de logements, ce qui n'atténue pas la pénurie du logement. Déjà beaucoup de bureaux sur le site et à proximité: plus de 5'000 à Lancy/Pont-Rouge, 2'500 pour la tour de la banque Pictet.

Sans compter les très nombreux bureaux prévus dans les autres secteurs de Praille–Acacias–Vernets et la trentaine de tours. Sur des terrains publics, il faut installer des logements et des lieux de travail bon marché, des espaces verts.

Non à des équipements publics insuffisants

L'école primaire est trop petite : 20 classes, peut-être 24, sur un terrain de 6'500m². Il faudrait au moins 8'200m². Le préau est aussi trop réduit ; or c'est la seule place de jeu du quartier. Pour comparer : l'école primaire de Chandieu (quartier de Vermont) compte 16 classes sur 10'800m².

Les autres équipements comme crèche, accueil parascolaire, maison de quartier, centre d'action sociale, ludothèque disposent de surfaces très limitées, placées dans les immeubles des promoteurs.

Manquent totalement des lieux généreux et bien situés pour permettre la vie associative, culturelle et sportive. Un scandale sur des terrains de l'État !

Non au bétonnage : pour un vrai parc de quartier et davantage d'espaces verts

La mise à l'air libre de la Drize et de l'Aire, quasi asséchées en été, ne compense pas le manque d'espaces publics et verts. Le quartier devrait accueillir plus de 7'000 personnes : il manque un parc de 10'000m², surface nécessaire selon l'Office fédéral de l'environnement pour que la masse végétale joue le rôle d'îlot de fraîcheur et permette détente et jeux.

Cet « Espace-rivière » n'est pas un parc mais une promenade avec une étroite pelouse en forte pente. Elle est encadrée par des bâtiments de 7, 17 et 21 étages qui créent des ombres importantes. Elle est bordée de pistes cyclables, d'accès pour les véhicules de livraisons et d'urgence.

Faute de pleine terre sur la place publique, située sur un parking souterrain, impossible de planter des arbres majeurs pour l'embellir et créer de l'ombre.

Quant au futur parc devant la patinoire des Vernets, il compensera surtout l'absence de parc pour le quartier des Vernets.

Non aux démolitions systématiques, pour un quartier durable

Le Plan Directeur du PAV permet un profond réexamen s'il « est possible de trouver une meilleure solution d'ensemble ». Avec l'urgence climatique et la pénurie chronique de logement, il faut construire la ville autrement.

La démolition de presque tous les bâtiments, même ceux en bon état (certains à forte valeur patrimoniale), vise la rentabilité maximale. Cela entraîne un gas-

pillage des ressources, un bilan carbone très négatif et une perte importante de locaux à bas loyer.

Nous avons vérifié que l'on peut créer un quartier avec davantage de logements jouissant d'excellentes conditions, comprenant un parc public de 10'000m², des espaces verts et des équipements publics supplémentaires. Conditions nécessaires : réduire la quantité de bureaux, transformer en rue la semi-autoroute des Jeunes ce qui diminue fortement bruit et pollution, etc.

Dans nos échanges avec le Département d'Antonio Rodgers, aucune des pistes d'amélioration que nous avons présentées n'a été prise en compte. De son côté, le Conseil municipal de la Ville de Genève a approuvé le PLQ mais avec de nombreuses conditions. De fait celles-ci demandent des modifications importantes du PLQ... que le Canton peut refuser.

Notre référendum a abouti avec près de 5'000 signatures. Les habitant-e-s de la Ville de Genève ont donc l'occasion d'exprimer leur opposition à ce type de développement. Il faut prévoir un autre urbanisme, avec les habitant-e-s et la population, au service d'un quartier répondant aux besoins de logements et de locaux commerciaux aux loyers abordables.

Voter NON! Après, il sera définitivement trop tard.

- **Moins de bureaux, pas de tours**
- **Davantage de logements bon marché, lumineux et bien ventilés**
- **Un vrai parc et plus d'espaces verts**
- **Une école largement dimensionnée**
- **Des équipements plus généreux : places de jeux, parascolaire, crèche, maison de quartier, centre de santé, ludothèque, etc.**
- **Des espaces pour les sports, la culture, les associations**
- **Maintien de davantage de bâtiments existants**

Pour une ville verte à taille humaine, le Comité référendaire vous recommande de voter NON au PLQ « Acacias 1 ».

Les images des autorités masquent la réalité.

Voir notre site internet www.acacias1-non.ch

(Contact : info@acacias1-non.ch)

PRISES DE POSITION

EN VUE DE LA VOTATION COMMUNALE EN VILLE DE GENEVE DU 18 JUIN 2023

Acceptez-vous la délibération (PR-1515) du Conseil municipal de la Ville de Genève, du 4 octobre 2022, sur demande du Département du territoire, en vue du projet de plan localisé de quartier « Acacias 1 » situé dans le périmètre Praille–Acacias–Vernets ?

OUI Les Socialistes

OUI Les Vert.e.s

OUI Parti Libéral-Radical de la Ville de Genève

OUI Le Centre–Ville de Genève

NON UDC

OUI MCG–Mouvement Citoyens Genevois

NON COMITÉ RÉFÉRENDIAIRE NON AU PLQ ACACIAS 1

NON Association biodiversité-culture-patrimoine

NON Association des habitant.e.s de la Jonction

NON ACTION PATRIMOINE VIVANT–SOS PATRIMOINE CEG

PRISES DE POSITION

NON	Collectif des associations d'habitant.e.s
OUI	COMITÉ PRO PAV – ENSEMBLE POUR UN NOUVEAU QUARTIER DE CENTRE-VILLE
OUI	DAL : Défense des Aîné.e.s, des Locataires, de l'Emploi et du Social
OUI	Des coopératives pour un PAV participatif
OUI	DES ENTREPRISES, PME ET ARTISANS EN FAVEUR DU LOGEMENT POUR TOUS EN VILLE
NON	ENSEMBLE À GAUCHE du Conseil municipal
OUI	Fédération des associations d'architectes et d'ingénieurs de Genève (FAI)
OUI	Groupement des coopératives d'habitation genevoises (GCHG)
NON	HALTE A L'ENTASSEMENT
NON	Parti du Travail (PdT)
OUI	Pic-Vert ASSPROP
OUI	Pour un équilibre entre habitat et nature, OUI à Acacias I
NON	SIT – Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs
OUI	Socialistes et Vert-e-s, ensemble pour le quartier Acacias I
NON	SURVAP (Association des habitant.e.s des Pâquis)
NON	UNION POPULAIRE
OUI	VERT'LIBÉRAUX VILLE DE GENÈVE

ADRESSES DES LOCAUX DE VOTE

EN VILLE DE GENÈVE

Vous ne pouvez voter qu'au local de vote de votre arrondissement électoral de votre domicile politique, qui figure sur votre carte de vote.

21-01	Cité-Rive	Rue Ferdinand-Hodler 4
21-02	Pâquis	Rue de Berne 50
21-03	Saint-Gervais	Quai du Seujet 8
21-04	Prairie-Délices	Rue Voltaire 21
21-05	Eaux-Vives-Lac	Rue des Eaux-Vives 84
21-06	Eaux-Vives-Frontenex	Chemin de-Roches 21
21-07	Florissant-Malagnou	Rue Michel-Chauvet 22 / Rue Crespin
21-08	Cluse-Roseraie	Rue des Peupliers 15
21-09	Acacias	Rue Rodo 5
21-10	Mail-Jonction	Rue du Village-Suisse 5
21-11	Servette-Grand-Pré	Rue de Lyon 56 / Rue Faller
21-12	Prieuré-Sécheron	Avenue de France 15
21-13	Saint-Jean	Rue de Saint-Jean 12
21-14	Les Crêts	Chemin Colladon 1
21-15	Cropettes-Vidollet	Rue Baulacre 8
21-16	Vieusseux	Rue Jean-Etienne-Liotard 66
21-17	Champel	Chemin des Crêts-de-Champel 40-42

À VOTRE SERVICE

VOTRE ENVELOPPE BLANCHE DE TRANSMISSION DOIT CONTENIR

Pour les Suisses résidents

- 1 carte de vote
- 1 enveloppe de vote bleue au format C5
- 1 bulletin de vote avec 10 questions (3 fédérales, 6 cantonales, 1 Ville de Genève)
- 1 brochure explicative fédérale
- 1 brochure explicative cantonale
- la présente brochure explicative

Pour les étrangers résidents

- 1 carte de vote
- 1 enveloppe de vote rose au format C5
- 1 bulletin de vote avec 1 question Ville de Genève
- la présente brochure explicative

TÉL. 022 546 52 00

du mardi 30 mai 2023 jusqu'au vendredi 16 juin 2023
samedi 17 juin 2023 (de 8h à 12h)
dimanche 18 juin 2023 (de 10h à 12h)

OÙ ET QUAND VOTER ?

Pour voter, vous devez impérativement vous munir de votre carte de vote et du matériel reçu à domicile.

Vote par correspondance

Vous pouvez voter par correspondance immédiatement en utilisant le matériel annexé à la présente brochure. Pour que votre vote soit admis, il doit parvenir au service des votations et élections avant le samedi 17 juin 2023 à 12h. Pour garantir l'acheminement postal dans le délai prescrit, il vous est recommandé d'expédier votre enveloppe de vote au plus tard le jeudi 15 juin 2023 (attention à l'heure de levée du courrier). Vous pouvez également déposer votre enveloppe de vote directement dans la boîte aux lettres du service des votations et élections (rue des Mouettes 13) jusqu'au samedi 17 juin 2023 à 12h.

Au local de vote

Le scrutin est ouvert le dimanche 18 juin 2023 de 10h à 12h. Veuillez vous munir d'une pièce d'identité et de votre matériel de vote complet. L'adresse de votre local de vote figure à la page 14.